École Emilie de Rodat **ANNEE SCOLAIRE 2026-2027**

INFORMATIONS DE RENTREE



« Faisons notre petit chemin avec confiance, joie et même paix intérieure »
Quoique vous retombiez quelquefois ne vous découragez pas, mais relevez-vous avec humilité et confiance, vous remettant à travailler avec bon cœur et joie.
Ste Emilie

Très belle année scolaire à toutes et à tous !

Florence Calmès

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Chef d'établissement : Mme Florence Calmès

Pôle Maternelle :

• Mr Paul MARSON	PS/MS
• Mmes Justine BOUCLY remplacée par Aurore IRIBARREN Camille BOIMOND, Amandine FOREST et Véronique STILLMUNKES	Classe de cycle 1 : PS/MS/GS
• Mme Florence CANITROT	GS /CP

Pôle Elémentaire :

• Mme Florence CANITROT	GS/CP
• Mmes Sophie AUTRET et Rachel PEYRAMAURE	CP
• Mmes Josiane DURAND et Anne LACAZE	CE1
• Mmes Morgane CEARD, Quitterie LUCIUS et Sarah CAMPELS	CE1/CE2
• Mmes Frédérique TRINQUESSE et Alexandra SALVADOR	CE2
• Mmes Marion MONTAURIOL et Véronique VICTORS	CM1
• Mmes Eva FROUMENTY et Iris TOUAT	CM1/CM2
• Mmes Marie-Josée GARCIA, Myriam LAY et Suzie EL ANDALOUSSI	CM2
• Mmes Béatrice FALLOT	enseignante spécialisée

Au service des élèves dans l'accompagnement quotidien

• Mme Geneviève FAU	Personnel ASEM PS/MS
• Mmes Jamila SIMOUH, Anne-Cécile ARAGON, Mathilde Saux et Béatrice CAUBET	Personnel ASEM PS/MS/GS
• Mme Fabienne BLANCHARD	Personnel ASEM GS
• Mmes Anne MARTY et Stéphanie SAVES	Personnel ASEM / AE
• Mmes Martine LAOUSSE et Amélie Cugno Siboulet	Personnel Secrétariat
• Mme Najat BOUIKADDAR	Agent d'accueil
• Mme Altéa Philippe	Assistante d'éducation
• Mme Mélanie Cabot	Personnel d'entretien et assistant d'éducation (AE)
• Mmes Sabiha AMZIANE, Mélanie CABOT, Yasmine MOUELHI et Takoua BAARA	Personnel Entretien Ménage
• Mr Mohamed MOUMNI	Personnel Maintenance et assistant d'éducation

Au service des élèves dans l'accompagnement de l'école inclusive (PIAL)

• Mme Nathalie ARTICO	AESH
• Mme Fatiha EL MORGI	AESH

Au service de la Pastorale

• Mme Célina Da Silva	APS

HORAIRES DES CLASSES ET CALENDRIER SCOLAIRE

JOURS	*CLASSES*	*HORAIRES*
Lundi – Mardi Jeudi – Vendredi	Classes de Maternelle	8h30 (→ 8h50) à 11h45 13h30 à 16h30
Lundi – Mardi Jeudi - Vendredi	Classes élémentaires	8h30 à 11h45 13h30 à 16h30
Vacances de Toussaint	Du vendredi 16 octobre au soir au lundi 2 novembre 2026 au matin	
Vacances de Noël	Du vendredi 18 décembre 2026 au soir au lundi 4 Janvier 2027 au matin	
Journée de la communauté professionnelle	**Vendredi 29 janvier 2027** Journée de la communauté professionnelle pour les enseignants et le personnel OGEC. Pas classe ce jour-là. (Temps pris sur la 28ème heure liée au caractère propre de l'établissement). ⇒ Possibilité de CLAE uniquement du CP au CM2.	
Vacances d'Hiver	Du vendredi 5 février au soir au lundi 22 février 2027 au matin	
Journée pédagogique	**Mardi 2 mars 2027** Journée de formation pédagogique pour les enseignants et le personnel OGEC. Pas classe ce jour-là. (Temps pris sur la 28ème heure liée au caractère propre de l'établissement). ⇒ Possibilité de CLAE uniquement du CP au CM2.	
Vacances de Printemps	Du vendredi 2 avril au soir au lundi 19 avril 2027 au matin	
Pont de l'Ascension	Du mardi 4 mai au soir au lundi 10 mai 2027 au matin	
Lundi de Pentecôte	Lundi 17 mai 2027	
Fin de l'année scolaire	**Jeudi 1er juillet à 16h30 (fin des cours)** Vendredi 2 juillet : Journée pédagogique pour les enseignants (Temps pris sur la 28ème heure liée au caractère propre de l'établissement). ⇒ Possibilité de CLAE uniquement du CP au CM2.	

ACCUEIL & GARDERIE DES CLASSES MATERNELLE

Le matin : à partir de 7h 30 dans la salle d'accueil : garderie pour les maternelles (gratuite).
à partir de 8h00, les élèves de GS sont accueillis sur l'espace jeux côté avenue de Lardenne.
Le soir : à partir de 16h30 jusqu'à 18h45 pour les Maternelles.
Tarifs : 3€ de 16h45 à 17h45 + 3€ de 17h45 à 18h45

ACCUEIL & CLAE DES CLASSES ELEMENTAIRES

Pour rappel, le CLAE prend en charge les élèves le matin, le midi (s'ils mangent à la cantine) et le soir.
Horaires suivants : matin dès 7h30
Midi : 11h45 -13h30
Soir : à partir de 16h45, avec étude (facturation à partir de 17h uniquement) jusqu'à 18h45

MERCREDI

Le mercredi, seul le Centre de Loisirs fonctionne pour les élèves des classes élémentaires et maternelles. L'inscription se fait directement auprès de l'ASSQOT.

PAS DE CANTINE LE MERCREDI, possibilité de porter son panier repas.

- **Pour les élémentaires (du CP au CM2)**

L'accueil du mercredi est assuré de 7h30 à 13h30 sur l'école. Un transfert est ensuite possible sur le centre de Loisirs à l'école publique de Lardenne.

- **Pour les maternelles (de la PS à la GS)**

L'accueil du mercredi est assuré de 7h30 à 13h30 sur l'école. Possibilité également de porter son panier repas. Contrairement aux élèves des classes élémentaires, pas de transfert possible sur le CLAE de l'école de Lardenne pour l'après-midi ; tous les enfants devront être récupérer pour 13h30.

RESTAURATION

PAIEMENT EN LIGNE

Transmission des informations sur l'application école directe.

Les informations que vous pouvez lire sur le site concernant les passages à la cantine, à la garderie (classes maternelles uniquement) ne sont pas en temps réel. Nous transmettons les passages en principe le soir après 16 heures pour la cantine, le lendemain pour la garderie.

L**e service de paiement en ligne se fait sur l'application école directe, en sélectionnant l'onglet « situation financière » et « vos porte-monnaie ». Il vous permet également de vérifier régulièrement les passages à la cantine et à la garderie de votre (vos) enfant (s) et de mettre les comptes à jour. Même si vous ne payez pas par CB consultez régulièrement le site pour vérifier les passages. Aucune réclamation ne sera prise en compte 2 jours après une fin de mois. Les paramètres de connexion seront envoyés fin août par SMS (nouveaux parents), ceux utilisés en 2025/26 sont toujours valables.**

Pour les parents séparés, chaque parent pourra avoir accès aux mêmes informations.

Consultez régulièrement le site internet « rodat.fr » afin de prendre connaissance des dernières informations.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Le prix du repas est fixé à **5,90 € pour les classes maternelles** et **élémentaires.** En début d'année, nous vous conseillons de faire un versement minimum de 10 ou 20 repas sur le compte de vos enfants.

Si vos enfants mangent occasionnellement, un versement minimum de 4 à 5 repas semble judicieux.

Pour les parents qui ne souhaitent pas utiliser le paiement en ligne, le règlement des repas et de la garderie (classes de maternelle) est toujours possible par chèque libellé au nom de OGGS EMILIE DE RODAT portant OBLIGATOIREMENT au dos le NOM, LE PRENOM ET LA CLASSE DE L'ELEVE et l'objet du règlement.

Les règlements en espèces doivent s'effectuer au secrétariat.

AUCUNE SOMME EN LIQUIDE NE DOIT ETRE DEPOSEE DANS LA BOITE AUX LETTRES.

Attention : Le principe de la commande des repas au jour le jour reste maintenu mais tout repas commandé le matin et non décommandé avant 9h30 (auprès de l'accueil) sera facturé.

PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

La prise de médicament sur temps scolaire n'est pas autorisée sauf **avec un PAI**, validé par un médecin (asthme, maladie, allergies alimentaires ou autre). Il est important de se renseigner auprès de l'école et de demander les documents administratifs qui permettent cette prise de médicament sur temps scolaire.

Une trousse médicale nominative (avec les médicaments) **au nom de l'enfant** avec une ordonnance du médecin traitant ou allergologue, datant de moins de 3 mois, est à remettre au secrétariat.

(Fournir une trousse nominative fermée, type trousse de toilette pour faciliter le transfert des trousses lors des déplacements). PAS DE POCHE EN PLASTIQUE OU EN PAPIER.

CARTE DE SORTIE

La carte est fournie aux élèves de CM à la demande des parents via le cahier de liaison. Elle permet à l'enfant de sortir de l'école pour rejoindre ses parents à l'extérieur de l'établissement. La sortie des enfants qui en seront munis se fera au niveau du grand portail.

ASSURANCES SCOLAIRES

Garantie responsabilité civile : chaque famille souscrit pour son propre compte cette assurance auprès de la compagnie de son choix.

Merci de fournir une **attestation en cours de validité d'ici au vendredi 11 septembre**. Elle est à déposer à **l'accueil de l'établissement ou à envoyer par mail à : accueil.lardenne@rodat.fr ou à accueil ecole primaire lardenne via Ecole Directe.**

JUSTIFICATIF DE DOMICILE

Pour tous les élèves résidant à Toulouse, merci de rapporter une photocopie d'un justificatif de domicile (facture EDF, téléphone, quittance de loyer datant de moins de 3 mois). Elle est à déposer à l'accueil de l'établissement, ou à envoyer scannée par mail à : accueil.lardenne@rodat.fr ou à accueil ecole primaire lardenne via Ecole Directe d'ici au vendredi 11 septembre.

SECURITE

Le portail donnant sur la rue est fermé de 8h50 à 11h45 – de 12h15 à 13h15 et de 13h30 à 16h30.

. En élémentaire :

Pour les sorties, merci de compléter le document au dos du cahier de liaison (personnes autorisées à venir chercher l'enfant).

. **En maternelle** :
De 7h30 à 8h30 : l'enfant est accueilli dans la grande salle.
De 8h30 à 8h50 : l'enfant est amené directement dans la classe.
. **Entrées et sorties :**
Un membre du personnel sera présent au portail de 7h30 à 16h45 aux entrées et sorties des élèves
Après 16h45 : Les maternelles sont récupérées sur l'espace de jeux ou dans la salle d'accueil.
Pour des raisons de sécurité, veillez à ne récupérer aucun éléve durant le trajet entre les classes de maternelle et l'espace de jeux.
Les élémentaires sont sous la responsabilité du CLAE. **Les entrées et les sorties sont contrôlées à partir du chalet.**

ABSENCES

Les élèves sont tenus à une assiduité rigoureuse et au respect des heures d'entrée et de sortie.
L'école est obligatoire à partir de 3 ans. Les élèves doivent donc venir tous les jours à l'école. **Tout retard ou toute absence doivent être justifiés.** Seuls les enfants de petite section peuvent faire l'objet d'aménagements à la demande des parents et en concertation avec l'équipe.
• Dès le premier jour d'absence, les parents en informent **l'accueil de l'école** :
‣ par téléphone
‣ par e-mail : *accueil.lardenne@rodat.fr*
‣ par École directe « accueil école »
Ils peuvent également **en informer l'enseignant via école directe.**
Si une enseignante est absente, elle ne peut obtenir de suppléance sur son poste qu'après 8 jours de carence. Par conséquent, nous nous voyons dans l'obligation, soit de confier la surveillance de la classe à un assistant d'éducation, soit de vous proposer de les garder, si vous le pouvez.

RENCONTRES PARENTS ENSEIGNANT(E)S de RENTREE

Les dates des réunions vous seront communiquées la semaine de la rentrée.
Les enseignant(e)s vous communiqueront en temps et en heure les modalités d'organisation de leur rencontre parents-enseignant(e)s.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE APEL & REUNION DE RENTREE

L'assemblée générale de l'APEL se tiendra le mardi 29 septembre à 18h30.
L'Association des Parents d'Elèves est un élément essentiel de la vie de notre école et de notre communauté éducative. N'hésitez pas à venir nombreux ; votre présence est importante !
L'assemblée générale de l'APEL sera précédée d'un temps de rencontre, à 18h, pour une réunion de rentrée plus générale avec Florence Calmès, chef d'établissement ainsi que le directeur de l'ASSQOT (CLAE).

SPECIAL CLASSES MATERNELLES

Heures de rentrée **De 8h30 à 8h50 ; de 13h30 à 14h par la porte de la classe.**

Heures de sortie : A 11h45 et de 16h30 à 16h45 directement à la porte de la classe.
Après 16h45 dans la salle d'accueil ou sur l'aire de jeux.

Repas Chaque enfant aura une serviette de table, marquée à son nom entier.
Coudre un élastique dans un angle rabattu de la serviette, elle sera plus facile à mettre.

Sieste Les doudous et sucettes seront marqués.
Choisissez de préférence des chaussures à scratch plutôt qu'à lacets ou à boucles.

Objets personnels Les objets personnels (surtout manteaux, gilets, gants et bonnets) seront marqués au nom entier de l'enfant.

Changes Prévoir les « accidents » pour les plus petits (changes complets et marqués) ; les changes prêtés par l'école seront **rendus propres** le plus tôt possible.

Accompagnement Les parents s'assurent que les enfants sont rentrés dans la classe et ne s'attardent pas aux heures de rentrée et de sortie.

Correspondance Sur le cahier de liaison ou/et par le portail école directe.